



Réf. Farde e-Assemblées : 2589751

N° OJ : 161

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : EPV/2023/217.- Convention relative au parking situé rue Dieudonné Lefèvre à hauteur du n° 160 à 1020 Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 §1er ;

Considérant qu'en date du 26 juin 2023, la Ville de Bruxelles adoptait une convention relative au parking sis rue Dieudonné Lefevre à hauteur du n°160 à 1020 Laeken avec les sociétés Be Park et Candor ;

Considérant que cette convention n'est jamais entrée en vigueur ;

Que le porteur de projet dans le cadre de l'exploitation du terrain est désormais la sa Brussels Land, à la place de Candor;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la présente convention, annulant et remplaçant la précédente, afin d'adapter la partie signataire de la convention par la sa Brussels Land ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention n° EPV/2023/217 relative au parking situé rue Dieudonné Lefèvre à hauteur du n° 160 à 1020 Bruxelles, est adoptée.

Annexes :

[Convention \(FR+NL\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)